

Armoiries du diocèse et des évêques de Genève dès 1500

Autor(en): **Gavard, A.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero**

Band (Jahr): **29 (1915)**

Heft 2

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-745438>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Armoiries du diocèse et des évêques de Genève dès 1500,

par A. Gavard.

(Avec Planche IV).

Le titre d'évêque de Genève n'a point disparu lors de l'introduction de la Réforme dans l'antique ville épiscopale. Il est encore porté par un prélat aujourd'hui comme au XVI^e siècle. Il est donc intéressant pour les héraldistes suisses et pour tous ceux qui recherchent les particularités de l'histoire, de connaître les noms et les armes des évêques qui ont porté, hors de la République de Genève, ce titre épiscopal remontant aux premiers temps du christianisme dans nos régions. La migration de ce titre, dès 1535 jusqu'à son retour en Suisse, en 1821, et à sa réunion à celui d'évêque de Lausanne, n'est pas le fait le moins curieux de l'histoire religieuse sur les rives du Léman.

Pour donner à cette étude un point de départ fixe, quoique factice, et souder, pour ainsi dire, les temps modernes aux siècles anciens, nous remontons jusqu'à l'année 1500, alors que le prince-évêque exerçait sa juridiction spirituelle sur un vaste diocèse et administrait Genève et sa banlieue comme prince temporel. Nous donnerons, comme appendice naturel, les évêques d'Annecy. Ils continuent, en effet, de gouverner ce qui constitua de tout temps la partie la plus étendue de l'ancien diocèse de Genève, bien qu'ils ne portent plus le nom d'un siège épiscopal aussi ancien que glorieux.

Des biographies, concises autant que possible, accompagnent la description des armes des vingt-six évêques compris dans notre étude. Nous aurons soin de rappeler brièvement les événements divers, qui, particulièrement en 1535, à la Révolution, et dans les premières années du XIX^e siècle, ont si profondément modifié l'ancien diocèse de Genève et changé les destinées de ses évêques.

Les renseignements historiques sont puisés aux sources connues¹: aussi, le plus souvent avons-nous négligé d'en citer les références. Quant aux documents héraldiques (armoiries, sceaux, devises...), ils sont en général tirés d'imprimés divers: livres liturgiques, circulaires, placards, ou d'actes publics et privés manuscrits, émanant des prélats dont nous reproduisons les armes avec ou sans leurs insignes épiscopaux. Les ouvrages spéciaux utilisés et les collections parcourues seront soigneusement indiqués.

Nous avons l'agréable devoir de remercier M. Fréd.-Th. Dubois, bibliothécaire à Fribourg. Son expérience et sa science n'ont d'égal que son extrême complaisance. Si cet *Armorial des évêques de Genève* voit le jour et n'est pas trop indigne des connaisseurs, nous le devons à son initiative et à son concours bienveillant.

¹ Besson, *Mémoires*; Grillet, *Diction. hist.*; Mercier, *Souvenirs d'Annecy*; Mugnier, *Evêques de Genève-Annecy*; Fleury, *Histoire du diocèse de Genève*; Gonthier, *Œuvres historiques*, etc.

Les évêques de Genève princes du Saint-Empire Romain.

Lorsqu'en 1032, le second royaume de Bourgogne prit fin, le système féodal était définitivement constitué dans nos contrées. Les évêques, à côté des anciens leudes et des comtes, avaient acquis un pouvoir temporel. Rodolphe III-le-Fainéant, le dernier des rois de sa dynastie, avait élevé plusieurs évêques au-dessus des comtes et des bénéficiaires laïques. Depuis longtemps, en effet, les rois de Bourgogne, à l'exemple des rois Francs, aimaient à donner les biens fiscaux ou terres royales, non plus à des chefs, qui se les transmettaient à titre héréditaire et tendaient à s'affranchir de la tutelle de leur suzerain, mais à des évêques, sur l'élection desquels ils entendaient garder toujours une certaine influence et dont le pouvoir n'était pas pour eux un danger aussi immédiat¹.

Rodolphe III, léguant ses états à l'empereur Conrad-le-Salique, lui laissait des territoires où comtes et évêques voisinaient, jouissant également de privilèges séculiers. En 996, l'évêque de Tarentaise recevait le comté de ce nom; en 999, le comté de Valais était donné à l'évêque de Sion. En 923, l'évêque d'Aoste avait déjà le titre de Comte et, en 1032, Rodolphe constate le fait et maintient toutes les prérogatives du prélat².

Les évêques de Genève, de Lausanne, de Sion, d'Aoste, sont qualifiés, en 1002, du titre de *principes regni*. En 1011, Rodolphe investit l'évêque de Lausanne de la juridiction temporelle *in comitatu Waldense*, c'est-à-dire sur le pays de Vaud³.

L'évêque de Genève Hugues (988-1019) vivait à la cour du roi de Bourgogne, y jouissait d'un grand pouvoir. Son successeur Conrad battait monnaie à coins libres et indépendants⁴. En 1125, l'évêque Humbert de Grammont, qui occupa le siège de Genève jusqu'en 1135, figurait au conseil des princes de l'empire, sous Henri V⁵. Par ses lettres patentes, datées de Spire, le 17 janvier 1154, l'empereur Frédéric Barberousse fait savoir qu'il a accueilli l'évêque de Genève, Arducius de Faucigny, successeur d'Humbert, avec les égards dûs à un *prince de l'empire* et reconnaît tous les droits régaliens de ce prélat sur sa ville épiscopale, droits qu'il dit être bien antérieurs⁶. Plus tard, en 1162, ce même empereur soutint Arducius, prince de l'empire, dans ses contestations et ses démêlés avec le comte de Genevois⁷. Voilà, croyons-nous, les premiers documents authentiques, conservés, où le titre de prince de l'empire soit donné à l'évêque de Genève⁸. Mais ce n'est évidemment que la confirmation de droits bien plus anciens et d'un titre déjà existant.

¹ Cf. *Les Alpes historiques*, 1^{re} Etude, par Léon Ménabréa, p. 77, 80.

² Id., p. 84 et suiv.

³ Ibid., p. 83, 84, 96. — Maxime Reymond, *Les titres de l'évêque de Lausanne*, in *Archives héraldiques suisses*, 1911, p. 193.

⁴ Blavignac, *Armorial Genevois*, p. 277.

⁵ *Armoiries des évêques de Lausanne*, par M. Fr.-Th. Dubois, p. 6.

⁶ *Régeste Gen.* (333).

⁷ *Régeste Gen.*, p. 82.

⁸ Aussi, lorsqu'en 1483 l'évêque Jean de Compois cherche à écarter les prétentions du duc de Savoie, qui, en qualité de Comte de Genevois, veut attenter à ses droits souverains sur Genève, fait-il appel, comme au meilleur argument, aux lettres de Frédéric Barberousse.

En effet, l'accord dit de Seyssel, passé entre Humbert de Grammont, cet évêque de Genève dont nous avons déjà parlé, et Aimon, comte de Genevois, en 1124, nous montre bien déjà, avant les lettres patentes de Frédéric Barberousse, un évêque réellement seigneur temporel. Le Comte lui prête foi et hommage et lui reconnaît la pleine possession du droit de ban sur la ville entière de Genève, le domaine direct, tous les droits de justice, le monnayage¹.

Les évêques de Genève exercèrent les droits souverains et jouirent de leurs immunités jusqu'à la Réforme. Régulièrement, comme princes du St-Empire, ils furent convoqués aux diètes assemblées dans diverses villes d'Allemagne. Depuis que l'évêque Pierre de la Baume eut perdu son pouvoir temporel, ses successeurs dans la juridiction épiscopale conservèrent le titre de prince; ils le portèrent jusqu'à la démission de Mgr Paget, au lendemain du Concordat qui venait d'être conclu entre Pie VII et le consul Bonaparte, en 1801. Plusieurs fois ils eurent à en remplir les obligations, ainsi que nous le verrons dans la biographie des évêques de Genève résidant à Annecy. Ce droit ne pouvait se prescrire et le Saint-Empire le reconnut tant qu'il exista lui-même.

Les armoiries de l'évêché.



Fig. 111

Les armoiries de l'évêché de Genève sont les clefs dites de St-Pierre. Dès le haut moyen-âge nous voyons, en effet, la cathédrale de Genève sous le vocable du chef des Apôtres. L'église bâtie à Genève par Gontran, roi de Bourgogne, au VI^e siècle, était déjà dédiée à St-Pierre. Il en sera de même de la cathédrale du X^e siècle, qui la remplaça, et de celle qui suivit, c'est-à-dire des reconstructions du XV^e siècle après l'incendie de 1430.

Les clefs figurent dans les sceaux les plus anciens que nous ayons. Mais ce sont toujours les armes de l'évêché, c'est-à-dire du tribunal épiscopal ou officialité, de la curie ou chancellerie, du vicariat en temps de vacance du siège ou lorsque l'évêque faisait administrer son diocèse par un auxiliaire.

A Genève, comme en France, où les évêques n'eurent jamais coutume d'écarteler leurs armes avec celles de leur évêché², les différents prélats

gardèrent tous leur blason de famille, le modifièrent quelquefois ou se donnèrent des armes particulières, sans y faire figurer les clefs³.

¹ *Régeste Gen.* (267).

² En France seules les pairies ecclésiastiques ont des armes en propre. Dans les autres évêchés, les armes de l'évêque du moment en tient lieu.

³ Cf. *Archives héraldiques suisses*, 1912, p. 203

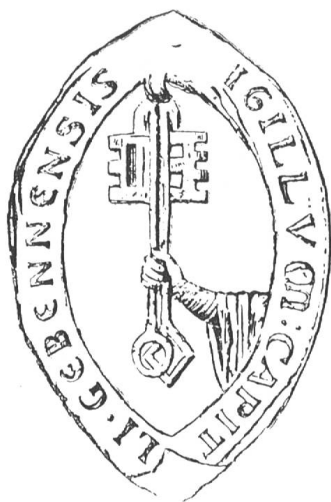


Fig. 112

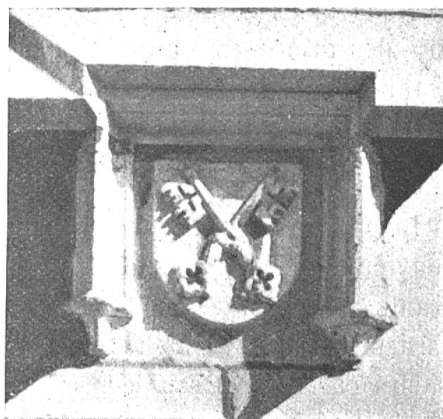


Fig. 113
Armoiries sculptées sur la tour nord
de la cathédrale de Genève.

Dans les plus anciens documents il n'y a qu'une clef dans les armes de l'évêché, comme dans le sceau (fig. 111), qui est ici reproduit d'après l'*Armorial Genevois*. «On y voit, dit Blavignac, la main divine sortant des nues et remettant au prince des Apôtres dont le bras mouvant de flanc sénestre la reçoit, la clef, symbole de l'autorité sacerdotale»¹. Ce sceau, appendu à un acte de 1186, porte en légende: † SIGILLVM CAPITVLI & GEBN. ECCLE TIBI DABO CLAVES R. C.

Plus tard il y a les deux clefs, qui sont en pal (fig. 112) ou en sautoir. Cette dernière disposition, en usage dès le XIII^e siècle, fut dès lors exclusivement adoptée. La figure 113 nous donne ces mêmes clefs, sous une forme moins archaïque, telles qu'on les voit au pied de la tour méridionale de la cathédrale de Genève. Elles remonteraient aux premières années du XVI^e siècle².

Aucune couronne de prince ou de comte ne figura jamais sur les sceaux ou armoiries des évêques de Genève, du moins avant 1535, puisqu'elles sont de création plus récentes. Ils ne signifièrent jamais non plus les prérogatives souveraines par un glaive, comme le firent notamment les évêques de Sion et de Lausanne.

Les armoiries du Chapitre de St-Pierre.

Les armes du chapitre de St-Pierre et celles de l'église de Genève furent d'abord identiques. Dès le XIII^e siècle, tandis que la curie épiscopale fait usage des deux clefs mises en sautoir, pour contre-sceller les actes de l'évêque, le chapitre prend aussi les deux clefs, mais mises en pal et tenues (fig. 112). Plus tard il les mit aussi en sautoir. Ce fut au XV^e siècle, alors que ce corps se constituait dans une certaine indépendance vis-à-vis de son évêque. Ses armoiries sont



Fig. 114
Sceau du Chapitre.

¹ *Armorial Genevois*, J.-D. Blavignac, 1849, p. 216.

² *Armorial Genevois*, J.-D. Blavignac, p. 216.

alors les clefs en sautoir et liées, avec une étoile placée en chef (fig. 114). Le champ des armes du chapitre, nous dit Blavignac, était d'argent et les clefs d'or, tandis que l'évêque portait deux clefs d'or sur champ de gueules.

Armes du Vidomnat et de l'Officialité.

Le vidomne était l'officier auquel l'évêque, comme prince temporel, confiait le pouvoir de juger les causes civiles. Ces fonctionnaires étaient d'ordinaire de puissants personnages, comtes de Genevois, comtes de Savoie, timbrant leurs actes des armes de leur famille, chargées des clefs épiscopales mises en sautoir. Plusieurs parchemins sont conservés avec des sceaux de ce genre et l'*Armorial Genevois* de Blavignac en contient une série.



Fig. 115
Sceau de l'Officialité.



Fig. 116



Fig. 117
Sceau de l'Officialité.

Les évêques sont les juges naturels de leurs clercs, et il leur appartient aussi de trancher les différends d'ordre religieux qui peuvent s'élever entre les fidèles. Ils remplirent personnellement cette charge dans les premiers siècles. Plus tard, ils déléguèrent leurs pouvoirs judiciaires à un ecclésiastique gradué en droit, qui prit le nom d'official. Dès le XIII^e siècle on trouve une officialité régulièrement constituée à Genève.

Les sceaux de ce tribunal étaient au moyen-âge ce qu'ils sont encore à peu près aujourd'hui à l'officialité d'Annecy. Nous donnons le reproduction d'un sceau (fig. 115) de 1760, semblable de tous points, à celui usité de nos jours, sauf la légende, qui a varié. La figure 116, qui représente un sceau de 1637¹,

¹ Ce sceau est apposé à un acte du vicaire général pendant la vacance du siège. Ces figures, ainsi que les deux précédentes, sont extraites de la *Sigillographie de la Savoie*, 1^{re} Série, de MM. Dufour et Rabut, Turin, 1882.

rappelle, comme composition, celui (fig. 117) que Mgr de Thiollaz fit graver en 1823, avec les variantes d'ornementation inspirées par le style de l'époque¹.

Sur ces différents documents nous voyons, en effet, St-Pierre, assis ou debout, tenant la clef et le livre. A ses pieds un écusson porte les armes de l'évêché, les clefs en sautoir. Dans d'autres spécimens anciens on remarque les armes de l'évêque régnant.

Armes de Genève.

L'évêque, avons nous dit, avait deux clefs d'or sur champ de gueules. Ces couleurs, *jaune et rouge*, constituèrent le champ des armoiries de la Genève épiscopale, comme elles sont encore aujourd'hui les couleurs de l'écu de Genève, république et canton.

Son écu mi-parti d'or et de gueules est chargé au premier *d'un demi-aigle essorant de sable, armé de même, couronné, allumé, becqué, langué et membré de gueules*; au second, *d'une clef d'or contournée, le panneton ajouré d'une croix*. Il faut voir là une synthèse qui réunit heureusement les armes de l'empire, l'aigle, et celles de l'église, les clefs, synthèse qui ne saurait être mieux représentée que par la première page des franchises de Genève, imprimées en cette ville en 1507² (voir Planche IV).

Ces armoiries sont donc déjà fort anciennes et antérieures à la Réforme³.

Philippe de Savoie, 1495-1509.

Philippe de Savoie était fils de Jean-sans-Terre, comte de Bresse et plus tard duc de Savoie (1496-97). Il était par conséquent frère de Philippe II, dit le Beau, et de Charles III.

Poussé tout enfant et par cabale sur le siège épiscopal de Genève, il n'en prit point l'administration, préférant la carrière des armes et laissant le soin de son diocèse à Aymon de Montfalcon, évêque de Lausanne, désigné par le pape Alexandre VI pour le suppléer.

Philippe portait les armes de Savoie avec bordure d'argent, d'après Galiffe et de Mandrot⁴; d'après ses sceaux, cette bordure était *dénchée* (fig. 118). L'évêque administrateur timbra ses actes officiels pour le diocèse de Genève de ses armes personnelles, décrites par M. Dubois, dans son *Etude sur les Armoiries des évêques de Lausanne: écartelé d'argent à l'aigle de sable (membré et becqué d'or?)*, *contrécartelé d'hermines et de gueules* (fig. 119). Il avait comme devise: *Si qua fata sinant*. Aymon de Montfalcon mourut le 10 août 1517⁵.

Philippe de Savoie se signala glorieusement à la bataille d'Agnadel en 1509 et bientôt après il fit mieux encore: il renonça librement à une dignité pour laquelle il n'était point fait et céda son évêché à Charles de Seyssel. Philippe

¹ Il sera question de ce sceau à propos de l'épiscopat de Mgr de Thiollaz (1822-32).

² Les lettres I. B. sont les initiales de l'imprimeur «Maistre Jean Belot». L'inscription formant bordure se lit ainsi: *Gloire soit à la Trinité, Paix honneur et toujours liesse à Genève et bonne unité au commun, église et noblesse*.

³ *Armorial Gen.*, p. 35. — Adolphe Gautier, in *Arch. hérald. suisses*, 1891.

⁴ *Armorial historique Genevois* de J.-B. Galiffe et A. de Mandrot, 1859.

⁵ Les *Armoiries des Ev. de Lausanne*, p. 7.



Fig. 118
Quatre sceaux de Philippe de Savoie, évêque de Genève.

n'avait jamais été dans les ordres. Ayant épousé, le 17 septembre 1528, Charlotte d'Orléans-Longueville, cousine de François I^{er},

il fut créé par ce dernier duc de Nemours, le 22 octobre suivant, et devint la souche des ducs de Genevois-Nemours, apanagés du Genevois, du Faucigny et de la vallée de Beaufort. Il mourut à Cavailon le 23 novembre 1533 et fut inhumé à Annecy, dans l'église de N.-D. de Liesse.

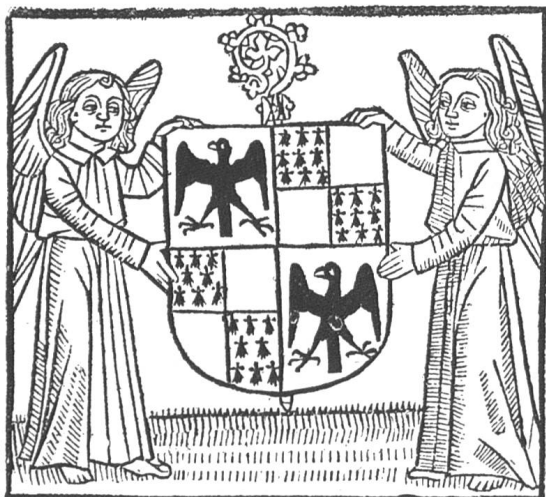


Fig. 119
Armoiries d'Aymon de Montfalcon,
administrateur de l'évêché de Genève
(gravure sur bois de 1493).

Charles de Seyssel, 1509-13.

Charles de Seyssel était de l'antique et illustre famille de ce nom¹. Il avait été déjà élu évêque de Genève, en 1490, par le Chapitre. Toutefois Antoine Champion, créature de la maison de Savoie, lui fut préféré et garda le siège jusqu'à sa mort, en 1495.

¹ Claude de Seyssel d'Aix, son parent et son contemporain, fut évêque de Marseille en 1509, puis en 1517, archevêque de Turin. Il mourut en 1520, laissant plusieurs ouvrages et un grand renom d'érudition. Claude de Seyssel, nous dit La Monnoie, fut le premier qui écrivit le français avec netteté. — Il portait les armes des de Seyssel: *gironné d'or et d'azur, de huit pièces*, avec crosse et mitre. (*Armorial des évêques de Marseille*, par J.-H. Albanès, p. 129).

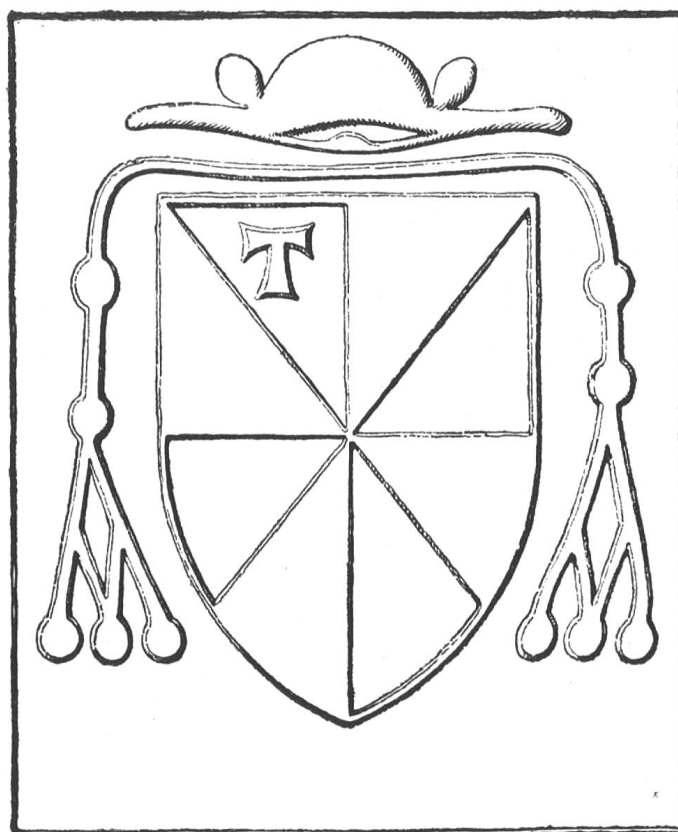


Fig. 120

Armoiries de Ch. de Seyssel, évêque de Genève, sculptées sur la façade de l'église de l'hôpital de Villeneuve (Vaud).

Mais Philippe de Savoie ayant remis son évêché à Charles de Seyssel, le pape, par bulle du 5 novembre 1509, approuva un choix que le duc de Savoie Charles III avait déjà agréé.

Charles de Seyssel, protonotaire apostolique et supérieur des Antonins de Chambéry, prit possession de son évêché le 22 février 1510. Aux armes de sa famille naturelle qui portait: *gironné d'or et d'azur, de huit pièces*, il ajouta la brisure rappelant sa famille religieuse, les chanoines réguliers de St-Antoine, c'est-à-dire, le *tau d'azur au canton dextre du chef* (fig. 120). Son écu est accompagné de la crosse et de la mitre¹.

Notre évêque fut fidèle à son devoir et sauvegarda les droits de sa ville épiscopale. Dans une circonstance célèbre qu'a enregistrée l'histoire, il résista noblement aux prétentions de Charles III, dans l'affaire Berthelier, et l'on a conservé, pour l'honneur de sa mémoire, cette menace de son exigeant protecteur: « C'est moi qui vous ai fait évêque, mais je vous déferai et rendrai le plus pauvre prêtre du diocèse »².

Ch. de Seyssel mourut à Moirans le 11 avril 1513, au retour d'un pèlerinage à N.-D. du Puy.

¹ *Armorial Genevois*, p. 268, d'après le P. Ménestrier: *Le véritable art du blason*.

² Spon, *Histoire de Genève*, I, p. 114.

Jean-François de Savoie (ou Jean), 1513-23.

La mort de Charles de Seyssel renouvela les compétitions à peine éteintes.

Léon X venait d'être élu : Charles III le félicita de son exaltation au trône pontifical. Il avait chargé de ce soin un parent, dont il voulait pousser la fortune, en le produisant à la cour de Rome. Cet étrange protégé était un fils naturel de François de Savoie, qui avait occupé le siège de Genève de 1484 à 1490.

A la mort de Charles de Seyssel, le chapitre avait songé faire nommer Aymon de Gingins, un de ses membres et commendataire de l'abbaye de Bonmont. Mais les intrigues du duc de Savoie ne furent point percées par Léon X, qui nomma Jean-François de Savoie.

Le nouvel évêque arrivait à Genève sous d'assez fâcheux auspices ; sa naissance, ses attaches à la maison de Savoie, pouvaient justifier bien des craintes.

Il eut la grande faiblesse de céder au duc son parent tous les droits de juridiction temporelle qu'il possédait à Genève comme prince-évêque.

C'est sous son règne que les premières commotions de la Réforme se produisirent. Il n'avait ni l'indépendance, ni le caractère nécessaires pour tenir tête à l'émeute ou calmer les mécontents. Il mourut à Pignerol, dans une abbaye dont il était commendataire, le 8 juin 1522, après avoir cédé son évêché et ses bénéfices à Pierre de la Baume de Montrevel, dès 1521.

M. Fr.-Th. Dubois a publié les armes de Jean de Savoie d'après une gravure sur bois figurant en tête des Constitutions synodales imprimées en 1515 (fig. 122). Ce sont les armes de Sa-



Fig. 121
Grand sceau de Jean de Savoie,
évêque de Genève.

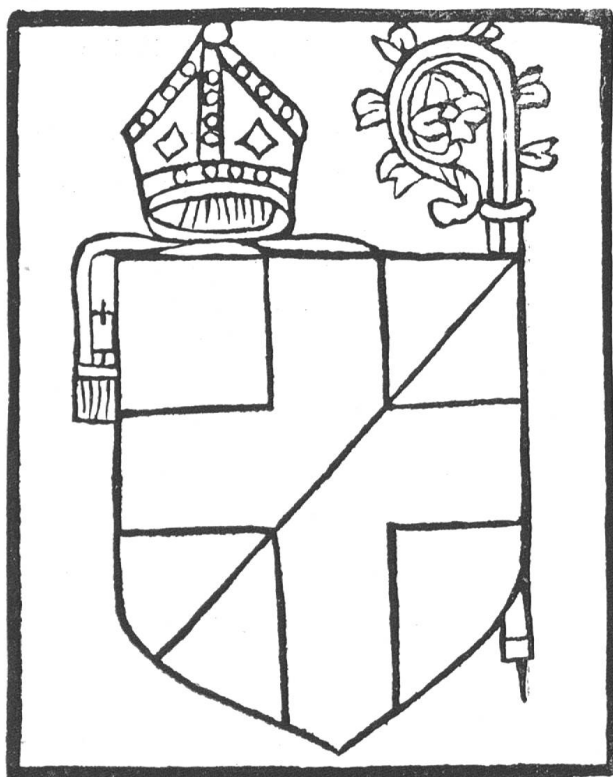


Fig. 122
Armoiries de Jean de Savoie, évêque de Genève
(gravure sur bois de 1515).

voie brisées d'un trait posé en barre sur le tout¹. Nous les trouvons ainsi sur le grand sceau de cet évêque tiré des Archives d'Etat de Genève (voir fig. 121). Nous y ajoutons (fig. 123) un petit sceau reproduisant les mêmes armes et donnant la devise: *Spes mea Dominus*².



Fig. 123

Petit sceau de Jean de Savoie.

Pierre de la Baume de Montrevel, 1523-44.

Le nom de Pierre de la Baume est célèbre dans la série des évêques de Genève, car ce fut sous lui, moins par sa faute que par le cours des événements, qu'eut lieu «la défection de Genève».

Fils du comte Guy de la Baume, seigneur de Montrevel en Bresse et de Jeanne de Longwy, Pierre de la Baume devint, en 1519, coadjuteur avec future succession de l'évêque Jean de Savoie. Il prit définitivement l'administration du diocèse le 25 janvier 1521, bien que le titulaire ne mourût qu'en 1522. Il portait alors le titre d'évêque de Tarse et jouissait des revenus des abbayes de St-Claude et de St-Juste, du prieuré d'Arbois³.

Les armes de sa famille sont données par Guichenon: *d'or à la bande vivrée d'azur*. Nous reproduisons ses armoiries d'évêque, d'après son grand sceau tiré des Archives d'Etat de Genève⁴ (fig. 124) et d'après une gravure sur bois, surmontée des insignes épiscopaux, figurant en tête des *Constitutions synodales*, publiées par ce prélat et imprimées à Genève en 1523 (fig. 125). Elles ressemblent tellement, comme exécution à celles de Jean de Savoie, que vraisemblablement ces deux bois sont l'œuvre du même artiste Genevois⁵.



Fig. 124

Sceau de Pierre de la Baume, évêque de Genève.

Solennellement intronisé à Genève le 11 avril 1523, P. de la Baume ne séjourna pas régulièrement dans sa ville épiscopale, où il laissa s'implanter les nouvelles doctrines. Dès 1533, on ne l'y rencontra plus, et déjà en 1529, il était devenu coadjuteur de l'archevêque de Besançon auquel il succédera en 1543.

¹ *Archives héraldiques suisses*, 1911, fasc. 1.

² *Sigillographie de la Savoie*; 1^{re} Série, *Sceaux religieux*.

³ Docteur en théologie, délégué du Duc de Savoie au Concile du Latran, en 1515, Pierre de la Baume était un esprit ouvert aux idées généreuses, un homme de la Renaissance. Mais son courage n'eut rien de la grandeur des anciens.

⁴ La photographie du moulage de ce sceau nous a été aimablement communiquée par M. P. E. Martin, archiviste d'Etat.

⁵ Nous remercions vivement M. Théophile Dufour, directeur honoraire de la bibliothèque publique et universitaire de Genève, détenteur du seul exemplaire complet des *Const. Synod.* de 1523, d'avoir permis de faire photographier la première page de cet imprimé.

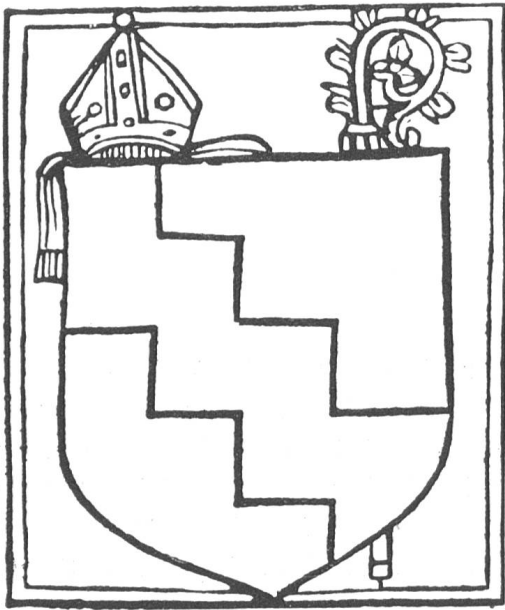


Fig. 125
Armoiries de Pierre de la Baume, évêque de
Genève. Gravure sur bois de 1523.

Il semble donc avoir accepté avec la désinvolture d'un grand seigneur les événements de 1535 et vu, sans trop d'effroi, la dispersion du clergé de Genève. Nommé cardinal le 19 décembre 1539, il mourut le 4 mai 1544, dans son prieuré d'Arbois, et reçut la sépulture dans l'église de St-Juste.

Depuis P. de la Baume, les évêques de Genève ne siégèrent plus dans leur ville. Ils gardèrent néanmoins le titre d'évêques et de princes de Genève. Car la juridiction spirituelle, ils l'exercèrent toujours sur les 400 paroisses, environ, qui leur restaient et constituaient encore un des plus vastes diocèses de la région. Quant au titre de *prince* qu'ils avaient reçu de la puissance impériale, il ne leur fut

jamais retiré par ceux qui le leur avaient concédé. Pourquoi les évêques y auraient-ils d'eux-mêmes renoncé?

[à suivre].

Beitrag zur Geschichte des Johanniter-Ordens in Basel,

von W. R. Staehelin.

Eine Geschichte des Basler Johanniterhauses ist, obwohl es eines der bedeutendsten der Schweiz war, immer noch nicht geschrieben worden. Das soll auch hier nicht versucht werden. Der Verfasser will sich vielmehr darauf beschränken, eine kurze Zusammenstellung der Denkmäler und Merkwürdigkeiten, besonders heraldischen Inhalts, zu geben, die sich teils im Original, teils in Kopien erhalten haben, und mit der Niederlassung des Johanniter-Ordens in Basel im Zusammenhang stehen.

Von den drei Ritterorden, den Johannitern, Templern und Deutschherren, werden in Basel die erstern am frühesten angetroffen und zwar sofort an der Stelle, die dann Jahrhunderte lang das Johanniterhaus war. Dieser Ort war kaum durch den Zufall gegeben. Er lag an der begangenen Strasse, die längs dem Rhein von Basel nach Norden führte; hier war Gelegenheit, Pilgern und Notleidenden beizustehen. Die erste knappe Erwähnung zeigt die Johanniter hier im Jahre 1206, aber von sehr ausgebildeten Verhältnissen redet schon ein Vergleich von 1219 über Parochiefragen. Die Johanniter haben eine Kapelle auf ihrem Gebiet vor dem Stadttor, eine zweite, die dem hl. Niklaus geweiht ist,